



# *Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton*

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 10 mars 2020, à vingt heures (20H00), à l'Hôtel de ville, situé au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton, statuera sur une demande de dérogation mineure pour l'emplacement d'un conteneur situé sur le lot 2 398 021.

#### Nature et effet de la demande :

Autoriser une marge avant d'environ 10 mètres pour un conteneur sur le lot 2 398 021. La marge avant requise par la réglementation est de 20 mètres.

Toute personne ou organisme intéressés peuvent se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE JOUR VINT ET UNIÈME JOUR DU  
MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT.

  
\_\_\_\_\_  
Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

Je, soussigné, Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis en affichant une copie aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le vingt et unième jour du mois de février 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt et unième jour du mois de février deux mille vingt.

  
\_\_\_\_\_  
Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier